

Vicomte Bonabes de ROUGÉ,

*co-directeur du Bureau des Affaires générales du secrétariat
de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.*

La Croix-Rouge parle.

Du 18 au 22 novembre s'est tenu à Barcelone le Congrès de l'Union internationale de radiodiffusion. La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge y étaient représentés par le vicomte Bonabes de Rougé, auquel le Comité central de la Croix-Rouge espagnole avait bien voulu adjoindre le comte del Campo de Alange, membre de ce Comité.

Nous publions ci-dessous le remarquable rapport présenté par M. de Rougé à Barcelone. Ce rapport fut extrêmement bien accueilli par la Commission de rapprochement où furent traitées les questions intéressant la Croix-Rouge et la radiodiffusion.

La Commission se montra disposée à accorder aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge toutes les facilités qui pourraient leur permettre d'exercer leurs activités en cas de catastrophe. Elle alla même jusqu'à recommander au Conseil de l'Union d'étendre ces facilités au programme ordinaire de la Croix-Rouge pour l'extension de sa propagande.

Le représentant de la Société des Nations exposa à la Commission la situation actuelle en ce qui concerne l'Union internationale de secours ; celle-ci, devant avoir pour agents d'exécution les Croix-Rouges elles-mêmes, bénéficiera de ce fait des privilèges accordés aux Sociétés nationales. Des facilités spéciales seront également accordées à l'Union internationale de secours lorsqu'elle entrera en fonctions.

On trouvera plus loin le texte de la recommandation soumise par la Commission de rapprochement au Conseil de l'Union internationale de radiodiffusion et acceptée par celui-ci.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge considèrent l'usage de la radiodiffusion comme un moyen précieux

La Croix-Rouge parle.

de s'assurer à la fois l'appui moral et l'aide matérielle qui leur sont indispensables pour l'accomplissement de leurs nombreuses missions, car elles sont tenues, par une propagande constante et variée, de se créer des sympathies et de maintenir en éveil l'enthousiasme qu'elles ont suscité.

Qu'il s'agisse de propagande générale, de conférences éducatives ou d'appel à la générosité publique, il importe avant tout que la Croix-Rouge puisse atteindre le plus grand nombre d'individus possible, et, dans certains cas urgents, avec la plus grande rapidité possible. Dans ces conditions, elle ne peut se dispenser de faire appel à la radiodiffusion.

Dès février 1923, le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge inaugurait une série de causeries radiotéléphoniques dans les grands postes d'émission de Paris. Au cours de leurs sessions de 1924 et 1928, les organes directeurs de la Ligue, représentant les Sociétés nationales, recommandèrent à celles-ci les conférences radio-phoniques comme un des moyens de propagande les plus puissants dont elles pourraient faire usage.

A la suite de ces recommandations, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont eu recours à la radiodiffusion en diverses circonstances.

C'est ainsi que la Croix-Rouge argentine pour ses campagnes de recrutement, les Croix-Rouge belge, finlandaise, suédoise, tchécoslovaque pour leurs conférences d'hygiène, la Croix-Rouge danoise pour sa propagande générale, les Croix-Rouge belge et norvégienne pour les consultations médicales en haute mer, se servent de la télégraphie sans fil dans chacun de ces cas particuliers.

Si l'on se base sur les renseignements que possède le Secrétariat de la Ligue, aucun accord précis n'existerait entre les Sociétés de la Croix-Rouge et les services ou

Vicomte Bonabes de Rougé.

organisations de radiodiffusion, tout au moins en Europe. Dans certains pays les services radiotéléphoniques se sont spontanément offerts à transmettre des messages de la Croix-Rouge, ou lui ont tout au moins facilité l'utilisation des postes d'émission.

Mais la nécessité d'une collaboration mieux établie se fait sentir en divers pays, et c'est ainsi que nous constatons déjà des initiatives tendant à en définir les modalités.

En Pologne, un projet de convention entre la Croix-Rouge et le Radio polonais est en ce moment à l'étude, bien que la Croix-Rouge y jouisse déjà de la gratuité pour ses communications par sans fil.

Le Radio de Prague organise chaque semaine des conférences éducatives sous les auspices du ministère de l'Hygiène et de l'Institut Masaryk pour l'éducation populaire ; en ces occasions, il fait fréquemment appel à la Croix-Rouge, qui a été ainsi amenée, au cours de l'année dernière, à donner huit causeries et à lancer quinze appels. Il est intéressant de noter que la Croix-Rouge est représentée au sein du comité de Radio Prague.

C'est incontestablement aux Etats-Unis que l'emploi du Radio par la Croix-Rouge a été le plus généralisé ; c'est à notre connaissance le seul pays où, à l'heure actuelle, un accord officiel existe établissant une collaboration systématisée entre la Croix-Rouge et les postes radiotéléphoniques.

Pour en préciser la portée, il est intéressant de constater qu'aux Etats-Unis la Compagnie nationale de radiodiffusion atteint par ses émissions douze millions de foyers, plus de cinquante millions d'individus, et que dans de nombreux cas la T. S. F. est pour ainsi dire le seul moyen de contact journalier entre une partie de la population et le reste du pays.

Avec le Président des Etats-Unis, la Croix-Rouge est seule à bénéficier en Amérique du privilège de pouvoir

La Croix-Rouge parle.

envoyer, par les postes de radiophonie, des messages avec droit de priorité, soit qu'il s'agisse de campagnes de recrutement, soit d'un appel à la nation en cas de calamité publique. Ces émissions sont annoncées par les mots «La Croix-Rouge parle», et l'autorité morale de cette institution est telle que cette annonce suffit pour retenir l'attention des auditeurs, tellement la Croix-Rouge représente un facteur important dans la vie quotidienne de la nation.

Des renseignements qui nous sont parvenus de la Croix-Rouge américaine, il ressort que non seulement les compagnies de publicité par radio, mais aussi les organisations propriétaires de postes d'émission consentent à accorder gratuitement une place aux communications de la Croix-Rouge dans le cadre de leur programme journalier; souvent même, elles sollicitent de leur part des messages et se montrent très désireuses de se mettre à la disposition de leur Croix-Rouge nationale.

La radiodiffusion, peut-on dire, a contribué à procurer à la Croix-Rouge américaine l'effectif élevé de ses membres, qui atteint à l'heure actuelle près de cinq millions; lors d'une conférence réunie au Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, un délégué américain a déclaré que c'est grâce à la radiodiffusion et à la presse qu'aux Etats-Unis la Croix-Rouge a pu recueillir dix-sept millions de dollars en trois semaines lors des inondations du Mississippi.

Il n'est pas non plus sans intérêt de relever parmi tous ces exemples celui de la Norvège, où non seulement la Croix-Rouge dispose gratuitement des postes émetteurs pour ses communications, mais où la société de radiodiffusion a chargé la Croix-Rouge d'émettre des conférences qui lui ont été rétribuées.

Les lettres parvenues au Secrétariat de la Ligue prouvent le grand intérêt que manifestent les Sociétés nationales

Vicomte Bonabes de Rougé.

de la Croix-Rouge pour la radiodiffusion, et les quelques exemples donnés montrent que ces organisations sont, tout naturellement peut-on dire, entrées en relations avec les stations radiotéléphoniques de leur pays.

Peut-être certaines initiatives n'ont-elles pas encore reçu les encouragements qu'elles méritent.

Mais il apparaît dès à présent possible de rapprocher les efforts disséminés un peu dans tous les pays, de les conjuguer, de rechercher des collaborations mieux définies en vue d'augmenter les possibilités d'emploi de la radiodiffusion par la Croix-Rouge et d'accroître l'efficacité de son utilisation.

Cette collaboration étroite, entre les stations de radiodiffusion d'un pays et la Croix-Rouge nationale, paraît pouvoir être réalisée à l'avantage des intéressés. Si la Croix-Rouge peut tirer un profit très appréciable de l'utilisation de la T. S. F. pour sa propagande et ses conférences éducatives, les organisations de radiotéléphonie, qu'elles soient officielles ou privées, acquerront de ce fait une sympathie plus grande ; leur autorité morale s'en trouvera affermie.

C'est surtout au moment de grands cataclysmes que les postes de télégraphie sans fil peuvent être appelés à jouer un rôle de première importance pour l'organisation de secours.

Rappelons ici que M. le D^r Stern, Directeur général de Radio-Zagreb, a déjà émis précédemment une proposition suggérant que les organisations radiophoniques interviennent dans les catastrophes comme rouage indispensable du service de premiers secours et collaborent avec les organisations philanthropiques existantes pour se procurer immédiatement les fonds et le matériel nécessités par les événements. Appuyant sa proposition par des exemples, le D^r Stern signale qu'au cours de l'hiver 1928-1929, particulièrement rigoureux, Radio-Zagreb s'est adressé un jour à ses auditeurs, pendant

La Croix-Rouge parle.

une émission du soir, pour leur signaler la misère d'une partie de la population ; en quelques jours une somme de 21,247 dinars provenant de cet appel fut recueillie, et, grâce à cet argent et à la collaboration de la Croix-Rouge, il fut possible de servir journallement 1,500 rations de nourriture.

Dans le discours qu'il prononça à Washington, en avril dernier, à l'occasion de la huitième Convention de la Croix-Rouge américaine, Frank A. Arnold, directeur de la National Broadcasting Company, des Etats-Unis, constatait que la radiodiffusion est le moyen le plus moderne de communiquer avec la nation. C'est la façon la plus rapide et la plus effective, disait-il, de mobiliser tout un pays en cas de calamité publique.

Il se confirme ainsi que les stations radiophoniques sont les organisations les mieux équipées pour intervenir dans les cas d'urgence et faciliter des secours rapides.

Mais l'utilisation des organisations radiophoniques comme service public en cas d'urgence demande une étude approfondie de la question, étude qui envisagerait par la même occasion leur collaboration avec la Croix-Rouge, tant dans le domaine national que sur le terrain international.

Que dès à présent il nous soit permis de faire quelques suggestions qui semblent devoir favoriser cette coopération.

Il y aurait intérêt à généraliser pour l'ensemble des Croix-Rouges les privilèges qui sont accordés à la Société nationale la plus favorisée à cet égard, et à les voir étendre au domaine international.

Ces privilèges sont notamment :

a) facilité pour la Société nationale de la Croix-Rouge d'émettre, à intervalles réguliers, dans le cadre du programme ordinaire, une communication d'intérêt général ou une causerie de propagande ou d'éducation populaire ;

Vicomte Bonabes de Rougé.

b) possibilité pour la Croix-Rouge, au moment de ses campagnes de recrutement de membres ou en cas d'appel au public, de mener une propagande intensive par radio-diffusion, pendant une période limitée ;

c) octroi à la Société nationale de la Croix-Rouge de la gratuité ou tout au moins d'un tarif de faveur pour ses émissions ;

d) priorité sur les autres émissions pour la Croix-Rouge en cas d'urgence, et tout spécialement en cas de calamité publique.

Tels sont les points sur lesquels la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge se permet d'attirer l'attention de l'Union internationale de radiodiffusion. Elle sait que de son bienveillant intérêt dépend la réalisation de ces vœux. La Croix-Rouge lui sera redevable de l'établissement de relations réciproques entre les organismes de radiodiffusion et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, relations qui constituent la base même d'une coopération dont la valeur sera hautement appréciée par tous ceux qui se consacrent au soulagement de la souffrance humaine.

Paris, le 5 novembre 1929.

ROLE DE LA RADIODIFFUSION EN CAS DE CATASTROPHES

*Résolution adoptée par le Conseil de l'Union internationale
de radiodiffusion*

Réunions de Barcelone, 20-22 novembre 1929

« Le Conseil,

Sur la recommandation de sa Commission de rapprochement, et se basant sur les rapports présentés à cette dernière par le Secrétaire général de l'Union et par les délégués de la Croix-Rouge, ainsi que les déclarations faites par le représentant du Secrétariat de la Société des nations,

La Croix-Rouge parle.

considérant la situation particulière qu'occupe la Croix-Rouge dans le monde et l'importance de son rôle à l'occasion de calamités publiques, ainsi que la position spéciale créée en faveur de la Croix-Rouge en vertu de l'article 25 du Pacte de la Société des nations et le rôle éminent que lui réserve l'Union internationale de secours en vertu de son statut propre dans son fonctionnement futur ;

considérant d'autre part, que pour que la Croix-Rouge et ultérieurement l'Union internationale de secours soient à même d'exercer efficacement leurs activités en cas de catastrophes, il convient d'accorder à la Croix-Rouge agissant tant en son nom propre qu'au titre d'agent de l'Union internationale de secours ainsi qu'ultérieurement à l'Union internationale de secours elle-même certaines facilités spéciales dans le domaine de la radiodiffusion ;

recommande aux organisations nationales et administrations d'Etat s'occupant de la radiodiffusion d'étudier avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, et avec l'Union internationale de secours l'établissement d'accords, qui tout en tenant compte des contingences s'inspireraient des principes suivants :

- a) facilités de tout ordre pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et pour l'Union internationale de secours d'émettre de temps à autre et au mieux de sa propagande une courte communication d'intérêt général dans le cadre du programme ordinaire,
- b) priorité sur toutes les autres émissions pour la Croix-Rouge et l'Union internationale de secours en cas d'urgence et tout spécialement en cas de calamités publiques ».